

LA RONCE DIMANCHE 22 MARS 2020 à partir de 9H00

Inscription en ligne : <http://inscriptions.traildelaronce.fr>

Nom :	Prénom :
Année de naissance :	Sexe :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Email :
Club :	Licence :

Trail (entourer l'épreuve)			Marche Nordique (entourer l'épreuve)	
8 km	16 km	24 km	8 km	14 km
9 €	12 €	15 €	6 €	12 €
Cadet à Master	Junior à Master		Cadet à Master	Junior à Master

Trail en DUO: Un gars, une fille

Nom :	Sexe : F / M	Nom :	Sexe : F / M
Prénom :		Prénom :	
Année de naissance :		Année de naissance :	
Adresse :		Adresse :	
CP : Ville :		CP : Ville :	
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	
Club : Licence :		Club : Licence :	
Entourer l'épreuve choisie Duo 8km : 16 €		Duo 16 km : 22€	

Autorisation parentale **pour les coureurs mineurs âgés** d'au moins 16 ans :

Je soussigné(e).....responsable légal de..... autorise mon fils, ma fille à participer à la course La Ronce qui aura lieu le Dimanche 22 Mars 2020 dans les conditions fixées par le règlement SIGNATURE :

Conformément à l'article « Certificat médical » je joins à mon bulletin d'inscription la photocopie le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. ou la photocopie de la carte licence. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.

Date :

Signature(s)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter en adressant un message à contact@traildelaronce.fr

REGLEMENT LA RONCE DIMANCHE 22 MARS 2020

L'association JOG'NATURE organise le Dimanche 22 Mars 2020 à RONCHEROLLES SUR LE VIVIER, un trail de 24 kms départ à 9H00, un trail de 8 et 16km, départ à 9H30, ouverts à tous les concurrents licenciés ou non (Seniors, Masters, Juniors et Cadets), une marche nordique de 8km non chronométrée et une de 14 km, départ 9H35 ouverte à tous les concurrents licenciés ou non suivant les distances autorisées.

Formule Duo « Un gars, une fille » sur les distances du Trail 8 km et 16 km.

Le chronomètre sera arrêté à 12H15.

INSCRIPTIONS : Par courrier **jusqu'au 20 Mars 2020** (Toute inscription reçue sans le règlement ne sera pas prise en compte)

En ligne jusqu'au 20 Mars 2020 à 20h00 sur le site <http://www.traildelaronce.fr>. **Pas d'inscription possible**

le dimanche 22 Mars 2020. Sur chaque inscription 2€ reversés à une association solidaire

Nombre de concurrents limité à 500

CERTIFICAT MEDICAL: Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT produire un justificatif, conformément à l'article 4 des **règlementations des manifestations running 2020 et à la loi 99-223 du 23/03/99** : Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur : d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, **ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes** : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Le certificat sera conservé par l'organisateur à titre de justificatif en cas d'accident. Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical (ou la licence) valable n'a pas été validé par l'organisateur ou le personnel gérant le retrait des dossards.. La marche nordique de 8 km, non chronométrée est ouverte suivant les distances autorisées sans présentation obligatoire d'un certificat médical. Une autorisation parentale sera demandée pour les coureurs mineurs non licenciés ou pour les coureurs mineurs licenciés courant à titre personnel.

ACCUEIL : Salle la Pépinière de Roncherolles/Vivier. Vestiaires et sanitaires : dans le cadre du plan vigipirate un contrôle des sacs pourra être effectué. Parkings voitures à proximité.

RETRAIT DES DOSSARDS : À la Salle de la Pépinière le **Samedi 21 Mars 2020 de 14h00 à 17h00** et le jour de la course à partir de 7h30 Salle la Pépinière.

DEPART : Route de l'église (devant la Halle) pour l'ensemble des épreuves. Départ différé de 5mn pour la marche nordique. Suivre panneau indicateur à partir de la Pépinière.

PARCOURS : Circuit balisé et sécurisé essentiellement sur chemins sur 8, 14, 16 et 24km. Aucun accompagnateur vélo non accrédité n'est autorisé sur le parcours. Les participants à la formule duo s'engagent à franchir la ligne d'arrivée ensemble.

RAVITAILLEMENT : À l'arrivée pour le 8 km Marche et Trail. Un ravitaillement à mi-parcours sur le 14 km, 16 km et 24 km

DROIT À L'IMAGE : L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs de la Ronce ainsi que leurs ayants droits tels que ses partenaires et médias pour l'utilisation faite des images (fixes ou audiovisuelles) prise lors de la participation à la Ronce ou le concurrent apparaît sur tous supports pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

RECOMPENSES : Un lot à chaque participant. Après l'arrivée du dernier concurrent dans chaque épreuve, récompenses aux 3 premier(e)s H et F au scratch et au premier de chaque catégorie, non récompensé au scratch. Pour la catégorie « Master », les récompenses par catégorie se feront selon 3 tranches d'âge (de 40 à 49 ans, de 50 à 59 ans, plus de 60 ans).. Tirage au sort de gros lots par course après l'arrivée du dernier concurrent de la Ronce.

ASSURANCE SECOURS ET SECURITE : Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Cependant, nous conseillons fortement aux participants de souscrire à une police d'assurance individuelle, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer (**art. L. 321 – 4 du code du sport**). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui met en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

RESULTATS : Les résultats seront affichés dans la salle de la Pépinière par épreuve dès l'arrivée du dernier participant. Sur notre site internet <http://www.traildelaronce.fr> le 22/03/20 après 21H

IMPORTANT : chaque participant **déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses** et s'engage : à respecter l'environnement, à ne jeter aucun déchet sur son passage et à porter assistance à tout coureur en difficulté.

Bulletin à renvoyer pour le 20/03/20 à : Eric MEZZANI , 51 allée du Closeau, 76160

RONCHEROLLES SUR LE VIVIER Tél : 06-52-72-98-86 Chèque à l'ordre de : JOG'NATURE